Décision 11-D-05 du 23 février 2011

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur des communications électroniques dans la zone Réunion – Mayotte

Posted on: 28 février 2011 | Secteur(s) :

TÉLÉCOMS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Outremer Telecom
Dispositif(s)	Poursuite de l'instruction au fond Rejet des mesures conservatoires
Entreprise(s) concernée(s)	France Télécom, Orange Madagascar, Mauritius Télécom, Telkom Kenya, Société Réunionnaise du Radiotéléphone (SRR), Seychelles Cable System (SCS), Emtel, STOI-Internet

Lire

le texte intégral de la décision
522.28 Ko